

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze mars à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire**.

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, DELBE Teddy, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MA ?GEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur Michel GUTH avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER, Madame Sarah CONCHERI avait donné procuration à Madame Evelyne SASSETTI, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Monsieur Frédéric VAUTRIN, Madame Véronique DEBESSAT avait donné procuration à Monsieur Christian PILLER.

Étaient excusés :

Monsieur Bertrand DANIEL, Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Dominique WEDERHAKE, Maire de Vennezey, décédée le 21 février 2022.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de modifier la demande de subvention DETR pour la rénovation de l'église. Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du mardi 01 février 2022.

Le compte rendu est approuvé à 22 voix pour et 2 abstentions.

01. Ressources Humaines – Contrat d'assurance statutaire

La Commune est adhérente au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2022. Conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au Code de la commande publique, le Centre de gestion procède cette année à un marché public relatif à la mise en concurrence de ce contrat qui sera conclu à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le point de départ de la procédure consiste à demander de permettre au Centre de gestion de lancer la procédure de consultation des prestataires.

Au terme de la procédure de marché public, la commission d'appel d'offres du Centre de gestion choisira l'attributaire. Ce mandat n'engage nullement la collectivité quant à la décision d'adhérer au contrat d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion. La Commune garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la consultation ne convenaient pas.

Monsieur le Maire expose les arguments suivants :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le maire à adhérer à la consultation groupée organisée par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat d'assurance statutaire.

02. Jeunesse – Convention tripartite Handi loisirs 54

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention tripartite jointe ayant pour objet l'accueil des enfants en situation de handicap dans les Accueils Collectifs de Mineurs pendant les périodes de vacances scolaires.

En effet, dans le cadre du dispositif Handiloisirs 54, les Francas de Meurthe-et-Moselle accompagnent les familles et les structures d'accueil pour organiser et préparer au mieux l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap en Accueil Collectifs de Mineurs sur les temps de vacances. La décision de mettre en place un accompagnement spécifique est prise communément par la famille, les Francas 54 et la structure d'accueil.

Les Francas54 établissent la convention tripartite avec les parents et la structure dès lors qu'ils participent au projet d'accueil de l'enfant : rencontre avec la famille et l'enfant, fiche d'autonomie remplie par les Francas, connaissance de la structure d'accueil et de la direction (et ce, que l'accueil nécessite ou non une présence humaine pour accompagner l'enfant).

Après explication de Madame Nadia DORE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec les Francas de Meurthe-et-Moselle à l'unanimité.

03. Travaux – Demande de subvention Agence de l’Eau végétalisation du cimetière

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l’autoriser à déposer une demande de subvention auprès de l’agence de l’Eau Rhin-Meuse pour le projet de végétalisation du cimetière. Ce projet s’inscrit dans une démarche « zéro phyto ».

Le montant estimatif des travaux s’élève à 273 478,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que cette technique de végétalisation permet de réduire considérablement l’entretien. Pour preuve la commune de Charmois qui a fait effectuer ses travaux l’année dernière n’a pas eu d’entretien de son cimetière depuis plus d’un an.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l’agence de l’eau pour les travaux de végétalisation du cimetière à l’unanimité (arrivée de madame Catherine MANGEOT).

04. EMEA – Demandes de subvention CTS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l’autoriser à solliciter un accompagnement financier du Département de Meurthe et Moselle dans le cadre des Contrats de Territoires Solidaires.

La demande porte sur trois projets :

- La première demande concerne un projet autour du conte musical avec les classes de CE2 du territoire pour un montant de 1 800,00 € TTC,
- La seconde concerne l’investissement avec l’achat d’un nouveau piano pour un montant de 9 990,00 € TTC. Cet achat s’inscrit dans le cadre du renouvellement des équipements de l’établissement.
- La troisième demande est l’achat d’une table de mixage pour les concerts de l’école.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent à l’unanimité Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention au titre des CTS pour les projets 2022 de l’Ecole Municipale d’Enseignements Artistiques.

05. Médiathèque – Demandes de subvention CTS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l’autoriser à déposer une subvention au titre des Contrats de Territoires Solidaires auprès du Département de Meurthe et Moselle pour le fonctionnement de la médiathèque l’Eau Vive.

Chaque année, la Commune sollicite cet accompagnement de son programme annuel d’animation.

Pour l’année 2022, la demande de subvention s’élève à 1 200,00 €.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent à l’unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des CTS pour le programme d’animation 2022 de la médiathèque.

06. Logements – Prise en charge de frais d’installation téléphonique

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l’autoriser à prendre en charge sur le budget Commune, les frais d’installation de la ligne téléphonique d’un montant de 188,00 €, pour le logement sis 17 rue de Gerbéviller (étage 1).

Après explication de Monsieur William SAUVANET-ARCHENT, les membres du Conseil Municipal autorisent à l’unanimité Monsieur le Maire à prendre en charge les frais d’installation téléphonique pour un montant de 188,00 €.

07. Médiathèque – Tarif désherbage

À l’occasion de la Foire de Printemps organisée le 1^{er} mai 2022, la médiathèque L’Eau Vive va procéder à son désherbage annuel avec la vente de livres et de revues.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif pour les désherbages organisés par la médiathèque, comme suit :

- 1 euros le livre,
- 1 euros les 5 revues.

Monsieur le Maire précise qu’il existe une régie de recettes pour pouvoir encaisser les produits correspondants.

Après explication de Madame Nadine GALLOIS, les membres du Conseil Municipal autorisent à l’unanimité Monsieur le Maire à fixer les tarifs de désherbage à 1 euro le livre et 1 euro les 5 revues.

08. Finances – Comptes Administratifs 2021

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu’il a exécutées dans l’année.

À la clôture de l’exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l’année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l’exercice.

Les comptes administratifs sont soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur LAHEURTE procède à la lecture simplifiée du compte administratif du budget général en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Les éléments notables pour l’exercice 2021 sont une augmentation des crédits pour les travaux de voirie et le versement de la prestation de service Caf effectués directement sur le budget jeunesse.

Monsieur LAHEURTE commente ensuite le TREEMAP réalisé sur la base du compte administratif. L’éducation et la vie scolaire et périscolaire représentent les premiers postes de dépenses, ensuite viennent l’habitat et le cadre de vie puis la culture et l’animation du territoire. Ces orientations confirment les orientations politiques prises en 2017 avec une augmentation notable pour le cadre de vie.

Monsieur le Maire insiste sur le choix politique fort de la majorité en place mais également l'héritage des majorités précédentes.

Monsieur LAHEURTE fait ensuite lecture des dépenses et recettes d'investissement du budget général.

Monsieur le Maire fait remarquer les subventions et remercie le travail de recherche de financement pour les projets.

Monsieur LAHEURTE passe ensuite en revue le budget annexe du pôle jeunesse.

Monsieur le Maire quitte la séance à l'occasion pour laisser place au vote.

Madame Evelyne SASSETTI soumet au vote les comptes administratifs 2021. Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les comptes administratifs 2021 pour le budget commune et pôle jeunesse.

09. Finances – Compte de Gestion 2021

Le Maire rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées dans Le trésorier établit chaque année un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2021.

10. Finances – Affectations des résultats 2021

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Les affectations des résultats de l'exercice 2021 sont soumises au vote du Conseil Municipal. Les affectations délibérées seront ensuite intégrées au budget primitif.

Après explication de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les affectations des résultats pour l'exercice 2021 pour le budget général et annexe.

11. Finances – Rapport d'orientation budgétaire 2022

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil municipal, précédant l'examen du budget.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal.

Monsieur LAHEURTE présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Un des enjeux cette année sera de figer les taux pour les emprunts à taux variables.

Monsieur le maire rappelle que la commune et l'ensemble du territoire CC3M ont perdu le bénéfice du FPIC. Cette perte sera effective en totalité en 2022. La hausse de la fiscalité nécessaire pour assumer les prises de compétences et tenter de récupérer le FPIC ont fait l'objet d'un débat lors du conseil communautaire. Cette mesure a fait l'objet d'un

vote à l'unanimité des délégués communautaires.

La commune doit également faire un effort fiscal si elle souhaite aider le territoire à récupérer le FPIC.

Face à des recettes (fiscalité professionnelle) et à la hausse des dépenses (énergies) dont l'impact sera atténué grâce à la rénovation éclairage public, la commune doit saisir toutes les opportunités qui se présenteront pour réduire les dépenses énergétiques. Au besoin, Monsieur le maire indique que les investissements aidés dans l'année feront l'objet de décision budgétaire modificative le cas échéant (isolation extérieure des bâtiments communaux).

Après présentation du rapport, les membres du Conseil Municipal prennent acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

12. Finances – Demande de subvention DETR - Rénovation église

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir modifier la demande de subvention pour la rénovation de l'église qui comprend la toiture, l'électricité et la peinture.

Monsieur le Maire rappelle que l'église n'a pas été rénovée depuis une cinquantaine d'années donc que ces travaux sont nécessaires à la sauvegarde du bâtiment. Monsieur le Maire précise que les travaux seront effectués par des artisans locaux et que le prêtre et le président de l'association du patrimoine de Blainville sur l'Eau sont associés.

Après explication, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation de l'église à l'unanimité.

13. Informations et questions diverses

✓ **Remerciements :**

- Don du sang
- Restos du cœur

✓ **Animations :**

- 16 mars à 17h : séance de cinéma à la MFC
- 19 mars : cérémonie patriotique
- 19 mars : Festizik à la MFC
- 25 mars : cérémonie citoyenne pour les jeunes majeurs
- 02 avril : spectacle itinérant de l'EMEA dans les locaux MFC
- 15 juin : voyage des aînés en Alsace

Monsieur le Maire remercie l'implication de plusieurs associations dans les dernières animations (boucles du haut des Places).

Monsieur le maire rappelle que cette semaine se déroule la semaine de solidarité Ukraine portée par les baskets solidaires avec l'appui des communes de Blainville et Damelevières.

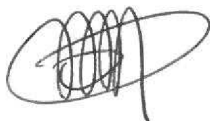
- 10 avril : parcours du cœur avec l'association À vos Baskets en collaboration avec une association de cardiologie.
- 1^{er} mai : Foire de Printemps en collaboration avec l'association du patrimoine qui sera en charge de la partie vide grenier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 37.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET

le Maire



Olivier MARTET

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 14/04/2022 à 20:16:26
Référence : ed2cd4fc75adfdbf709792072899ca2069ed751d